



«La Vernède»
30390 ARAMON
Tél. 04 66 57 49 89
Fax 04 66 57 49 80
Email: aramon@rijkszwaan.fr
www.rijkszwaan.fr

REDEVANCE POUR POLLUTION DIFFUSE
DECLARATION DE LA SOCIETE RIJK ZWAAN FRANCE
A L'ATTENTION DE SES CLIENTS DISTRIBUTEURS

Par la présente, la société Rijk Zwaan France atteste que pour toutes les semences traitées au moyen de produit phytopharmaceutique qu'elle distribue en France, elle tient à jour un registre de ses ventes lui permettant de calculer le montant de la redevance pour pollution diffuse correspondant à la quantité de semences traitées vendues par elle en France.

La société Rijk Zwaan France s'acquittera elle-même de la totalité de la redevance annuelle pour pollutions diffuses due au titre des semences traitées qu'elle distribue en France et n'entend pas solliciter à ce jour d'un quelconque de ses clients distributeurs le paiement de la part de redevance correspondant aux achats auprès d'elle réalisés par ces mêmes distributeurs.

Fait à Aramon le 30.06.2017

Pour la société Rijk Zwaan France
La Directrice Commerciale

Madame Sophie RODRIGUEZ